

MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE SIMPLIFIEE

SUITE A LA PROCEDURE D'ABANDON MANIFESTE POUR LE BIEN SITUE 52 AVENUE DU MAQUIS

DU 30 DECEMBRE 2019 AU 31 JANVIER 2020 A L'HOTEL DE VILLE

Par délibération du 16/12/2019, le Conseil Municipal a déclaré le bien situé 52 avenue du Maquis à Romans-sur-Isère, cadastré BW 136, en état d'abandon manifeste et a autorisé Madame le Maire à poursuivre la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique dans les conditions prévues par l'article L.2243-4 du Code général des collectivités territoriales et par le Code de l'expropriation dans le cadre du projet de restructuration urbaine de l'îlot Balzac.

A cet effet, le dossier de Déclaration d'Utilité Publique simplifiée ainsi qu'un registre de recueil des observations éventuelles du public sont mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville du 30 décembre 2019 au 31 janvier 2020 inclus aux heures et jours habituels d'ouverture.